

OBJECTIFS

Ce document a pour objet la présentation des résultats du calcul des indicateurs de Conditions de Vie et d'Infrastructure par gouvernorat et par milieu communal et par milieu non communal. Ces indicateurs concernent l'eau potable, l'assainissement, l'électricité, le téléphone, l'Internet, les bureaux de poste, ainsi que la santé, l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, la culture, le sport et la jeunesse, le tourisme, et l'enfance. Ces indicateurs sont élaborés sous la supervision de la Commission de Suivi qui groupe les représentants des Ministères concernés ainsi que les représentants de l' I.N.S., SO.N.E.D.E., S.T.E.G., A.N.E.R., O.N.A.S., O.N.T., A.T.I., l' O. N.P et l' O. N.T

Ces travaux ont pour objectifs l'homogénéisation et l'harmonisation des concepts et des méthodes d'élaboration des indicateurs de Conditions de Vie et d'Infrastructure afin d'avoir une référence unique à tous les différents utilisateurs. Pour le calcul de ces indicateurs, la Commission de Suivi a déterminé une méthodologie unifiée à suivre pour l'évaluation des différents indicateurs, sur la base des résultats du Recensement général de la population et de l'habitat de 1994 et des évolutions jusqu'à la fin de l'année 2003. Pour les années suivantes, ces indicateurs ont été actualisés sur la base de recensement général de la population et de l'habitat de 2004 et les prévisions de 2009. Il est à noter que le concept du taux de desserte en eau potable dégagé par le rapport est différent du taux d'utilisation dégagé par le recensement général de la population et de l'habitat de 2004, ce qui a entraîné certains écarts.

L'intérêt de ce document réside non seulement dans son contenu, mais aussi dans sa publication et sa diffusion à l'ensemble des structures intervenantes tel que les Ministères, les Gouvernorats, Organismes et Associations afin de mettre à la disposition des utilisateurs une même source de données des indicateurs de conditions de vie et d'infrastructure.

1- Définitions :

***Taux de desserte (SONEDE+Génie Rural):** Proportion de la population desservie en eau potable par rapport à la population totale.

***Population desservie en eau potable :** Population qui dispose de l'eau potable à partir du réseau (SONEDE) ou à partir d'une borne fontaine ou un puits public (GR).

***Taux de branchement en eau potable :**Proportion des ménages ayant l'eau potable (Réseau SONEDÉ + GR) à domicile par rapport au nombre total des ménages de chaque gouvernorat calculée à la fin de chaque année (Milieu Communal, non Communal, Ensemble des milieux).

***Ménages ayant l'eau potable :** ménages qui disposent de l'eau potable à domicile en se raccordant au réseau de la SONEDÉ et du GR.

***Taux de branchement au réseau d'assainissement :** Ménages résidents dans des logements raccordés au réseau d'assainissement (ONAS + Municipalités) par rapport au nombre total des ménages. Ce taux est calculé, au niveau communal a la fin de chaque année.

***Taux de branchement en courant électrique:** Proportion des ménages ayant l'électricité par rapport au nombre total des ménages.

***Ménages ayant l'électricité :** ménages qui disposent du courant électrique à domicile (STEG, Photovoltaïque)

***Densité téléphonique :** Ce ratio est obtenu en rapportant le nombre de lignes téléphoniques (sans G.S.M.) à la population totale de chaque gouvernorat calculé à la fin de chaque année. De la même façon on calcule le ratio du GSM.

***Taux de branchement au réseau téléphonique :** Proportion des ménages ayant le téléphone (sans G.S.M.) par rapport au nombre total des ménages de chaque gouvernorat calculée à la fin de chaque année.

***Couverture postale :**

1- Population par bureau de poste : Ce ratio est obtenu en rapportant la population totale de chaque gouvernorat au nombre de bureaux de poste, calculé à la fin de chaque année.

2- Population par guichet de bureau de poste : Ce ratio est obtenu en rapportant la population totale de chaque gouvernorat au nombre de guichets de poste, calculé à la fin de chaque année.

3- Population par point de contact : Ce ratio est obtenu en rapportant la population totale de chaque gouvernorat au nombre de points de contact, calculé à la fin de chaque année.

* **Taux d'occupation des salles** : Ce ratio est obtenu en rapportant le nombre de classes-élèves au nombre de locaux –classes, Ce ratio est calculé a la fin de chaque année.

2 - Méthodologie :

2-1- EAU POTABLE :

La méthodologie utilisée pour calculer le taux de branchement et de desserte en eau potable, selon les milieux, se présente comme suit :

a) *Taux de branchement en milieu communal (S.O.N.E.D.E.) :*

Il est proposé de calculer ce taux sur la base des données du Recensement de la Population pour l'année 1994 et l'évolution annuelle du nombre d'abonnés domestiques de la S.O.N.E.D.E. en milieu communal.

La méthode de calcul est la suivante :

a.1- Pour l'année 1994 :

*Prendre les ménages ayant l'eau potable en Avril 1994 (Recensement) ;

*Ajouter le nombre d'abonnés pendant la période "Mai-Décembre 1994" à partir du nombre d'abonnés domestiques de la S.O.N.E.D.E. en prenant les réalisations de "Mai -Décembre" de l'année 1994 (par gouvernorat).

*Calculer le nombre de ménages ayant l'eau potable au mois de Décembre 1994 comme suit :

Nombre de ménages ayant l'eau potable au mois de Décembre 1994 = nombre de ménages ayant l'eau potable en Avril 1994 (recensement) + nombre d'abonnés de "Mai-Décembre 1994".

d'où :

Nbre de ménages ayant

$$\text{Taux de branchement 1994} = \frac{\text{l'eau potable en Décembre 1994.}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1994.}} \times 100$$

a.2- Pour l'année 1995 :

*Calculer le taux d'évolution à partir du nombre d'abonnés domestiques de la S.O.N.E.D.E. comme suit :

$$\text{Taux d'évolution 95/94} = \frac{\text{Nbre d'abonnés domestiques 1995}}{\text{Nbre d'abonnés domestiques 1994}}$$

*Le nombre de ménages ayant l'eau potable au mois de Décembre est calculé comme suit :
 Nombre de ménages ayant l'eau potable en Décembre 1995 = Taux d'évolution 95/94 x nombre de ménages ayant l'eau potable au mois de Décembre 1994, d'où :

$$\text{Taux de branchement 1995} = \frac{\text{Nbre de ménages ayant l'eau potable en Décembre 1995}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1995}} \times 100$$

De la même façon, on calculera les taux de branchement pour les années suivantes jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes, il est proposé de suivre la même méthodologie sur la base des données du Recensement de la Population de 2004.

b)- Taux de branchement en milieu non communal (S.O.N.E.D.E. + GR) :

Il est proposé de calculer ce taux sur la base des données du Recensement de la Population de 1994 et l'évolution annuelle du nombre d'abonnés domestiques de la S.O.N.E.D.E. (en milieu non communal) jusqu'à fin 2003. A partir de l'année 2004, il a été convenu de calculer ce taux sur la base des données du nouveau Recensement 2004 et l'évolution annuelle du nombre d'abonnés (S.O.N.E.D.E. + G.R).

c) Taux de branchement global (Communal + non Communal):

Le taux de branchement global aux réseaux de la SONEDE et du GR est calculé comme suit :

$$\text{Taux de branchement global 1994} = \frac{\text{Nbre total de ménages ayant l'eau potable en décembre 94}}{\text{Nbre total de ménages en décembre 94}} \times 100$$

De la même façon, le taux de branchement global est calculé pour l'année 1995 jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes, il est proposé de suivre la même méthode sur la base des données du Recensement de la Population de 2004.

d) Taux de desserte en milieu non communal (SONEDE + Génie Rural) :

Le taux de desserte en milieu non communal est défini par le rapport :

$$\text{Taux de desserte} = \frac{\text{Population non communale ayant à sa disposition une ressource en eau potable selon des critères bien déterminés (GR + S.O.N.E.D.E.)}}{\text{Population non communale}} \times 100$$

Une localité ou zone rurale est dite desservie en eau potable si les trois conditions suivantes sont satisfaites :

*L'eau disponible est potable c'est à dire conforme aux normes tunisiennes (chimique et bactériologique).

*L'eau est disponible en quantité suffisante pendant toute l'année et particulièrement pendant la saison sèche.

*L'accès à l'eau est facile pour permettre de réduire à un niveau acceptable les contraintes de la corvée d'eau (terrain plat, accidenté, traversée d'oueds etc...).

e) Taux de desserte global (SONEDE + Génie Rural) :

Le taux de desserte global (Communal + non Communal) est défini par le rapport :

$$\text{Taux de desserte global} = \frac{\text{Population ayant à sa disposition une ressource en eau potable selon des critères bien déterminés (GR + S.O.N.E.D.E.)}}{\text{Population totale}} \times 100$$

Il convient de signaler que le taux de desserte en milieu urbain est de 100%.

2-2 ASSAINISSEMENT :

Taux de branchement des ménages en milieu urbain

b.1 – Pour l'année 1994 :

*Prendre les ménages branchés au réseau d'assainissement en Avril 1994 (Recensement).

*Ajouter le nombre de ménages branchés pendant la période « Mai-Décembre 1994 » à partir des statistiques de l'ONAS d'une part et des statistiques des municipalités non encore prises en charge par l'ONAS d'autre part ;

*Calculer le nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement (ONAS + Municipalités) au mois de Décembre 1994 comme suit :

Nombre total de ménages branchés au réseau d'assainissement au mois de Décembre 1994 = Nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement en Avril 1994 (Recensement) + Nombre de ménages branchés au cours de la période de « Mai-Décembre 1994».

d'où :

$$\text{Taux de branchement 1994} = \frac{\text{Nbre de ménages branchés au réseau d'assainissement en Décembre 1994 (ONAS+Municipalités)}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1994}} \times 100$$

b.2 – Pour l'année 1995 :

*Calculer le taux d'évolution à partir du nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement (ONAS + Municipalités) à la fin de 1995 comme suit :

$$\text{Taux d'évolution 95/94} = \frac{\text{Nbre de ménages branchés 1995}}{\text{Nbre de ménages branchés 1994}}$$

*Le nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement au mois de Décembre est déterminé comme suit :

Nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement en Décembre 1995 = Taux d'évolution 95/94 (x) nombre de ménages branchés au réseau d'assainissement au mois de Décembre 1994

d'où :

$$\text{Taux de branchement 1995} = \frac{\text{Nbre de ménages branchés au réseau d'assainissement en décembre 1995 (ONAS+Municipalités)}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1995}} \times 100$$

De la même façon, on calculera les taux de branchement jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes, il est proposé de suivre la même méthode sur la base des données du Recensement de la Population de 2004.

2-3 ELECTRICITE:

a) Taux de branchement en milieu non communal (STEG + Photovoltaïque) :

Ce taux est calculé sur la base des données du Recensement de la Population de 1994 en tenant compte des branchements domestiques annuels de la S.T.E.G. et du système photovoltaïque (en milieu non communal).

La méthode de calcul est la suivante :

a.1. Pour l'année 1994 :

*Prendre les ménages ayant l'électricité en Avril 1994 (Recensement) ;

*Ajouter le nombre d'abonnés pendant la période "Mai-Décembre 1994" à partir du nombre d'abonnés domestiques de la S.T.E.G. et du système photovoltaïque, tout en prenant les 2/3 des réalisations de l'année 1994 (par gouvernorat).

*Calculer le nombre de ménages ayant l'électricité au mois de décembre 1994 comme suit :

Nombre de ménages ayant l'électricité au mois de décembre 1994 =
Nombre de ménages ayant l'électricité en Avril 1994 (Recensement)+
Nombre d'abonnés de "Mai-Décembre 1994" (S.T.E.G.) + photovoltaïque.

d'où :

--

$$Taux\ de\ branchement\ 1994 = \frac{\text{Nbre de ménages ayant l'électricité en Décembre 1994}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1994}} \times 100$$

a.2 .Pour l'année 1995 :

*Calculer le nombre de ménages ayant l'électricité au mois de Décembre 1995 comme suit :
 Nombre de ménages ayant l'électricité au mois de Déc.1995 =
 Nombre de branchements (ménages) de la S.T.E.G. de 1995 + Nombre de ménages ayant l'électricité par système photovoltaïque au cours de la même année (1995)
 + Nombre de ménages ayant l'électricité au mois de décembre 1994.

d'où :

$$Taux\ de\ branchement\ 1995 = \frac{\text{Nbre de ménages ayant l'électricité en Décembre 1995}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1995}} \times 100$$

De la même façon le taux de branchement est calculé pour l'année 1996 et les années suivantes jusqu'à fin 2003. pour les années suivantes , il est proposé de suivre la même méthode sur la base des données du Recensement de la Population de 2004.

b) Taux de branchement en milieu communal :

La méthode consiste à :

*Calculer l'écart entre l'effectif total des ménages en Avril 1994 en milieu communal et le nombre des ménages alimentés par le courant électrique (selon le recensement) comme suit :

$$\text{Ecart} = \text{Nombre total de ménages en milieu communal} - \text{Nombre de ménages alimentés par le courant électrique en milieu communal (Recensement)}.$$

*Maintenir cet écart constant en niveau pendant les années qui suivent et estimer le nombre de ménages ayant l'électricité par gouvernorat en milieu communal comme suit :

$$\text{Nombre de ménages ayant l'électricité au mois de Déc.1994} = \text{Nombre total de ménages en Déc.94} - \text{moins Ecart (constant déjà calculé)}$$

d'où :

$$\text{Taux de branchement 1994} = \frac{\text{Nbre de ménages ayant l'électricité en Décembre 1994}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1994}} \times 100$$

De la même façon le taux de branchement est calculé pour l'année 1995 et les années suivantes jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes il est proposé de suivre la même méthodologie sur la base du recensement général de la population et de l'habitat 2004.

c) Taux de branchement global (Communal + non Communal) par gouvernorat en courant électrique :

Le taux de branchement global (Communal + non Communal) est calculé comme suit :

$$\text{Taux de branchement global} = \frac{\text{Nbre total de ménages ayant l'électricité en décembre 94}}{\text{Nbre total de ménages en décembre 94}} \times 100$$

De la même façon le taux de branchement est calculé pour l'année 1995 et les années suivantes.

2-4 TECHNOLOGIE DE LA COMMUNICATION :

a- Densité téléphonique par gouvernorat :

*** Téléphone fixe :**

Ce ratio représente l'indicateur le plus utilisé dans le domaine téléphonique, il est obtenu par le rapport suivant :

$$\text{Densité téléphonique (FIXE)} = \frac{\text{Nbre de lignes principales d'abonnés en décembre 94 (FIXE)}}{\text{Population totale en décembre 94}} \times 100$$

De la même façon la densité téléphonique est calculé pour l'année 1995 et les années suivantes jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes il est proposé de suivre la même méthodologie sur la base du recensement général de la population et de l'habitat 2004.

***Téléphone mobile :**

Ce ratio se calculera comme suit :

$$\text{Densité téléphonique(GSM)} = \frac{\text{Nbre de lignes principales d'abonnés en décembre 98 (GSM Tunisie télécom)}}{\text{Population totale en décembre 98}} \times 100$$

- La densité téléphonique mobile sera calculée de la même façon pour 1999 et les années suivantes

$$\text{Densité téléphonique(GSM TUNISIANA)} = \frac{\text{Nbre de lignes principales d'abonnés en décembre 2003 (GSM TUNISIANA)}}{\text{Population totale en décembre 2003}} \times 100$$

De la même méthode la densité téléphonique « TUNISIANA » sera calculée pour les années 2004 et 2005.

*** Téléphone fixe + mobile :**

Cet indicateur est le plus significatif, la méthode de calcul est la suivante :

$$\text{Densité téléphonique(TOTALE)} = \frac{\text{Nbre de lignes principales d'abonnés en décembre 98 (GSM + FIXE)}}{\text{Population totale en décembre 98}} \times 100$$

de la même façon la densité téléphonique totale sera calculée pour 1999 et les années suivantes.

b- Taux de branchement des ménages au réseau téléphonique :

Ce taux est calculé sur la base des données du Recensement de la Population de 1994 en tenant compte de l'évolution annuelle du nombre d'abonnés de Tunisie Télécom.

La méthode de calcul est la suivante :

b.1- Pour l'année 1994 :

*Prendre les ménages ayant le téléphone en Avril 1994 (Recensement) ;

*Ajouter le nombre d'abonnés pendant la période "Mai-Décembre 1994" à partir du nombre d'abonnés de Tunisie Télécom. en prenant les réalisations "Mai -Décembre" de l'année 1994 (par gouvernorat) ;

*Calculer le nombre de ménages ayant le téléphone au mois de Décembre 1994 comme suit :

Nombre de ménages ayant le téléphone au mois de Décembre 1994 =
Nombre de ménages ayant le téléphone en Avril 94 (Recensement) +
Nombre d'abonnés résidentiels (ménages) de "Mai-Décembre 1994".

d'où :

$$\text{Taux de branchement 1994} = \frac{\text{Nbre de ménages ayant le téléphone en Décembre 1994}}{\text{Nbre total de ménages en Décembre 1994}} \times 100$$

b.2-Pour l'année 1995 :

*Calculer le taux d'évolution à partir du nombre d'abonnés de Tunisie Télécom.
Comme suit :

$$\text{Taux d'évolution 95/94} = \frac{\text{Nbre d'abonnés 1995}}{\text{Nbre d'abonnés 1994}}$$

Le Nombre de ménages ayant le téléphone en Décembre 1995 = Taux d'évolution 95/94 x nombre de ménages ayant le téléphone au mois de Décembre 1994,

d'où :

$$\text{Taux de branchement 1995} = \frac{\text{Nbre de ménages ayant le téléphone en Décembre 1995}}{\text{Nbre total de ménages en}} \times 100$$

Décembre 1995

De la même façon, on calculera les taux de branchement pour les années suivantes jusqu'à fin 2003. Pour les années suivantes, il est proposé de suivre la même méthodologie sur la base des données du Recensement général de la Population et de l'habitat de 2004.

C - Couverture Postale :

1- Population par bureau de poste :

Ce ratio est calculé en rapportant la population totale au nombre de bureaux de poste

$$\text{Couverture postale par bureaux de poste} = \frac{\text{Population totale}}{\text{Nbre de bureaux de poste}}$$

2- Population par guichet de bureau de poste :

Ce ratio est calculé en rapportant la population totale au nombre de guichets de bureaux de poste

$$\text{Couverture postale par guichets de bureaux de poste} = \frac{\text{Population totale}}{\text{Nbre de guichets de bureaux de poste}}$$

3- Population par point de contact :

Ce ratio est calculé en rapportant la population totale au nombre de points de contact

$$\text{Couverture postale par point de contact} = \frac{\text{Population totale}}{\text{Nbre de points de contact}}$$

D- Taux d'occupation des salles par gouvernorat :

Ce ratio est calculé en rapportant le nombre de classes-élèves au nombre de locaux-classes.

$$\text{Taux d'occupation des locaux} = \frac{\text{Nbre de classes-élèves}}{\text{Nbre de locaux-classes}}$$

De la même façon ce ratio est calculé chaque année scolaire et par gouvernorat.